



UNE PLUIE D'ÉTOILES SUR LA CÔTE-D'OR REMISE DE PRIX DU CONCOURS VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS 2011

LUNDI 20 FÉVRIER 2012

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

-  Communiqué de presse
-  Le concours Villes et Villages étoilés
 - Un concours national
 - Un label qui récompense un éclairage public maîtrisé
-  Rencontre avec les communes côte-d'oriennes lauréates en 2011
 - Un engagement collectif récompensé ! Jean-François ARMBRUSTER, Maire d'Epernay-sous-Gevrey - 4 étoiles
 - Notre politique en faveur de l'environnement nocturne une nouvelle fois récompensée ! Corinne DELAGE, Maire de Fontangy - 3 étoiles
 - Un message d'encouragement ! Claudette GUILLEMAUD, Maire de Noiron-sous-Gevrey - 1 étoile
 - Les bénéfices de l'extinction nocturne ! Roland BONNAIRE, Maire de Seurre - 1 étoile
-  Paroles d'experts
 - Un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des hommes, Bruno KABLITZ, Responsable Service Technique du SICECO
 - Une belle moisson d'étoiles ! Eric CHARLOT, Correspondant de l'ANPCEN et Président de la Société Astronomique de Bourgogne
-  Annexes
 - Le SICECO, syndicat intercommunal d'énergies de Côte-d'Or
 - La SAB, Société Astronomique de Bourgogne



Communiqué de Presse

20 février 2012

Une pluie d'étoiles sur la Côte-d'Or

Jacques Jacquenet, Président du Syndicat Intercommunal d'énergies de Côte-d'Or (SICECO), et Eric CHARLOT, Correspondant de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) en Côte-d'Or et Président de la Société Astronomique de Bourgogne (SAB), ont remis le prix du Concours Villes et Villages étoilés à quatre communes de Côte-d'Or primées en 2011 le lundi 20 février 2012 :

Epernay-sous-Gevrey - 4 étoiles

Fontangy - 3 étoiles

Noiron-sous-Gevrey - 1 étoile

Seurre - 1 étoile

Encourager et valoriser les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé

Depuis son lancement en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions des communes en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Il favorise l'amélioration du cadre de vie tout en s'inscrivant dans une politique de développement durable alliant économie d'énergie et sauvegarde de la biodiversité des espèces nocturnes.

Le label, de 1 à 5 étoiles, vient récompenser les efforts des communes réalisés en matière de gestion de l'éclairage public : une extinction nocturne partielle ou totale, des illuminations maîtrisées ou encore des sources lumineuses contrôlées.

4 communes adhérentes au SICECO labellisées en Côte-d'Or

Pour cette troisième édition du concours, 88 communes représentant 200 000 habitants ont été labellisées au niveau national. En Côte-d'Or, Epernay-sous-Gevrey (171 habitants et 4 étoiles), Noiron-sous-Gevrey (1 024 habitants et 1 étoile) et Seurre (2 474 habitants et 1 étoile) rejoignent les communes déjà primées : Fontangy (146 habitants) qui avait obtenu 2 étoiles en 2009 se voit attribuer 3 étoiles en 2011, Lacour-d'Arcenay (3 étoiles) et Poncey-lès-Athée (1 étoile), toutes les deux récompensées en 2010.

Contact presse SICECO : Nathalie Blanc - 03 80 50 85 09 - nblanc@siceco.fr

Contact presse SAB : Eric Chariot - 06 81 79 10 29 - eric.chariot@wanadoo.fr

Créé en 1947, le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe 664 communes de Côte d'Or qui lui ont délégué l'organisation du service public de distribution d'électricité. Il s'assure ainsi du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Le Syndicat traite également des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Les communes adhérentes ont le choix de transférer au SICECO les compétences liées aux missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication et d'achat d'énergie.

En ce qui concerne l'éclairage public, le SICECO propose aux communes diverses solutions permettant de mieux maîtriser la facture énergétique et d'adapter le matériel au juste besoin : coupure nocturne, suppression des points lumineux inutiles, changement de source lumineuse ou rénovation du luminaire. Le Syndicat conduit des essais dans certaines communes pour la modernisation des systèmes de commande de l'éclairage avec la mise en place d'un dispositif d'allumage et d'extinction en fonction de la luminosité. Des installations équipées de ballasts électroniques et des luminaires à LED (diodes électroluminescentes) sont également en cours de test. Concernant les travaux de mise en valeur du patrimoine, le SICECO aide les communes dans le choix des matériels adaptés en puissance et les incite à adopter des plages de fonctionnement très précises pour tous les sites. Grâce à ces propositions, le Syndicat encourage les communes à réduire leur consommation d'énergie et favorise ainsi la diminution des nuisances lumineuses la nuit.

Historiquement co-fondatrice de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne (devenue Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), la SAB tente de plus en plus de sensibiliser les élus et le public à la pollution lumineuse et à ses impacts en terme économique, écologique, sanitaire ou culturel. Elle tente de réunir les différents organismes touchés par le sujet (associations nature, communes, professionnels de l'éclairage, chercheurs, services techniques) lors de tables rondes ou de manifestations comme « le Jour de la Nuit », en octobre. Les arguments convergent de plus en plus pour une réduction ou une meilleure utilisation des éclairages publics, et le discours est de mieux en mieux entendu par les Villes.

Le Concours Villes et Villages étoilés

Un concours national

Créé en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Gratuit et ouvert à toutes les communes de France, ce concours sensibilise les collectivités locales ainsi que les citoyens à la bonne qualité de l'environnement nocturne, indispensable aux humains et à la biodiversité. Économies d'énergie, diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et baisse des coûts publics, tels sont les autres objectifs poursuivis à travers ce concours.



Un label qui récompense un éclairage public maîtrisé

Les communes engagées dans la voie d'un éclairage plus respectueux des hommes et de l'environnement sont récompensées par un label comportant de 1 à 5 étoiles et valable 2 ans. Son attribution dépend de critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement. L'ANPCEN souhaite ainsi favoriser la maîtrise des consommations énergétiques, la pratique ou le développement de l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des émissions de lumières pour en limiter l'impact, l'utilisation de l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti et la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement et la santé publique.

Pour participer au concours, chaque commune remplit un questionnaire permettant au jury d'apprécier la qualité de son éclairage public. Les questions portaient essentiellement sur le nombre de points lumineux, la puissance moyenne du parc, les horaires de fonctionnement, l'existence ou non d'une extinction (partielle ou totale), l'utilisation de balisages passifs, la présence ou l'absence de mise en lumière de sites bâtis, la forme des lampadaires, l'utilisation de la lumière blanche en lieu et place de sources jaunes/orangées, mais également la supervision des éclairages publicitaires, commerciaux ou privés, d'un concours local de maisons illuminées, ou encore la gestion des décorations de fête de fin d'année. L'implication des municipalités candidates dans une politique réelle de limitation des nuisances lumineuses est également prise en compte.

Un diplôme est remis à chaque commune labellisée qui peut valoriser ses étoiles sur un panneau standardisé installé à l'entrée de l'agglomération. L'ANPCEN adresse également un courrier personnalisé aux lauréates pour leur annoncer le score obtenu et leur indiquer les axes de progrès envisageables afin de renforcer la qualité de la nuit sur leur territoire.

Le concours « Villes et Villages étoilés » est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et la Fondation de France.



Rencontre avec les communes côte-d'oriennes lauréates en 2011



Un engagement collectif récompensé !

Jean-François ARMBRUSTER, Maire d'Epernay-sous-Gevrey - 4 étoiles

maîtrise de l'éclairage public afin de préserver l'environnement tout en réduisant ses dépenses énergétiques. Etant convaincu aussi, j'ai souhaité maintenir la coupure nocturne initiée par le conseil municipal précédent. Nous avons même prolongé la plage horaire de cette extinction qui s'étend désormais de 23h00 à 6h30. En parallèle, nous procédons à la rénovation des luminaires en privilégiant ceux qui dirigent la lumière le plus précisément possible et nous choisissons des ampoules non énergivores. Prochainement, lors d'une nouvelle tranche de travaux en 2013, nous laisserons un intervalle plus important entre les lampadaires réduisant ainsi leur nombre. Ce concours a été l'occasion de faire le point de notre éclairage public. Aujourd'hui, si nous sommes ravis de cette labellisation, nous souhaitons poursuivre nos efforts afin de doser la quantité de lumière au plus juste. »



En participant au concours je ne m'attendais pas à avoir la bonne surprise d'être primé surtout par quatre étoiles ! Je suis d'autant plus heureux que ce résultat est, à mon sens, une reconnaissance des efforts entrepris par la commune en matière d'éclairage public. Depuis quelques années, Epernay-sous-Gevrey poursuit une politique de



En 2009, Fontangy était la première et unique commune de Côte-d'Or à être distinguée par deux étoiles au concours Villes et Villages étoilés. Le label n'étant valable que deux ans, j'ai tout naturellement reconduit la candidature de ma commune en 2011. Je suis ravie de faire encore partie du palmarès d'autant plus que Fontangy remporte une étoile supplémentaire ! Par rapport à 2009, nous avons augmenté le nombre de points lumineux dans la commune, afin de répondre à la demande de nouveaux résidents permanents. Nous avons choisit parallèlement d'utiliser des ampoules moins puissantes afin de préserver la qualité de notre environnement nocturne. Nous avons également installé des horloges astronomiques permettant ainsi de mieux gérer la coupure de l'éclairage public de la commune qui se compose de trois villages : Chazelle l'écho, Fontangy et Pluvier. Le label a permis la venue de certains touristes, à la table et chambres d'hôtes de la Tour de Giry, attirés par la promesse d'une observation du ciel étoilé et de la voie lactée sans nuisance lumineuse. »

Notre politique en faveur de l'environnement nocturne une nouvelle fois récompensée ! Corinne DELAGE, Maire de Fontangy - 3 étoiles



Rencontre avec les communes côte-d'oriennes lauréates en 2011

Un message d'encouragement ! Claudette GUILLEMAUD, Maire de Noiron-sous-Gevrey - 1 étoile

nous avons décidé de supprimer un lampadaire sur deux mais rapidement les habitants ont contesté. Récemment, nous avons mis en place des horloges astronomiques, permettant un allumage et une extinction plus précis, ainsi que la coupure totale de l'éclairage public quatre nuits par semaine de 23h00 à 5h00. Aujourd'hui, l'étoile remportée par la commune récompense cette politique et incite à poursuivre dans cette voie. En effet, j'ai été surprise du résultat car, à mes yeux, les efforts ne sont pas suffisants. Nous envisageons même d'étendre l'extinction deux nuits supplémentaires d'autant plus que, d'après la gendarmerie, il n'y a pas plus de cambriolages lorsqu'il fait nuit noire ! J'espère que cette labellisation va encourager d'autres communes à franchir le pas afin qu'ensemble nous participions à « l'extinction des feux », la nuit contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité nocturne. »

Soucieuse de réaliser des économies d'énergie et souhaitant agir pour la préservation de l'environnement, nous avons entrepris des actions afin de réduire l'impact de notre éclairage public. Au départ,



Originaire de la superbe région du Morvan et donc très sensible à la protection de l'environnement, j'ai toujours nourri certains doutes quant au fait d'éclairer la nature au cœur de la nuit : à quoi bon éclairer les étoiles !

A mon sens, il n'est en effet pas vital de faire fonctionner l'éclairage public en continu. Lorsque j'ai été élu, je me suis, de suite, attaché à trouver une solution qui convienne à tout le monde. En effet, certaines personnes sont mal à l'aise face à l'absence de lumière et craignent l'insécurité.

Je me suis rapproché de la commune de Givry en Saône-et-Loire (3 700 habitants) qui a constaté que le nombre d'incivilités et de dégradations avait été divisé par deux depuis la coupure de l'éclairage public durant la nuit. Cette expérience m'a convaincu de franchir le pas. Après une première information dans le bulletin municipal, l'extinction nocturne a été décidée, à l'unanimité, par le conseil municipal. Si nous n'avons pas eu de réclamations, nous avons accédé, par contre, à des demandes d'adaptations mineures, notamment pour les travailleurs matinaux. Au final, la coupure de l'éclairage public s'étend de 0h00 à 4h45 en semaine et de 2h30 à 5h30 le week-end : elle est indiquée à toutes les entrées de l'agglomération grâce à des panneaux réfléchissants.

Les illuminations qui permettent la mise en valeur de notre patrimoine sont également réglées sur l'éclairage public. Tout comme la commune de Givry, nous avons constaté une baisse très nette du vandalisme et surtout, depuis plus de 2 ans, nous ne comptons aucun accident. Il est vrai que chaque rond-point, chaque terre-plein et chaque virage dangereux sont signalés par des « yeux de chat » ou des flashes lumineux qui fonctionnent en continu grâce à une alimentation photovoltaïque.



Par ailleurs, les économies non négligeables engendrées par la coupure ont permis de payer ces installations de sécurité, dès la première année de fonctionnement. A côté de cette action, nous avons entrepris de rénover nos points lumineux, notamment en installant des luminaires de plus petite puissance (de 150 Watts, nous sommes passés à 70 Watts) : je veux répéter ici « que lorsque l'on circule, la nuit, dans la rue, on n'a pas besoin de pouvoir lire son journal mais on a seulement la nécessité de se diriger d'un point à un autre ».

Aujourd'hui, l'étoile obtenue par la ville de Seurre est, pour la municipalité, un message d'encouragement : ainsi nous devons continuer à œuvrer en faveur d'un éclairage plus juste et plus respectueux de l'environnement mais aussi du portemonnaie du contribuable (10 000 € économisés sur 1 an, soit environ 25% des dépenses d'éclairage public). »

Les bénéfices de l'extinction nocturne ! Roland Bonnaire, Maire de Seurre - 1 étoile

« **Un éclairage public plus respectueux de l'environnement et des hommes** **Bruno Kablitz, responsable Service Technique**

Aménager et organiser l'espace public, améliorer l'image de la ville et permettre aux citoyens de voir la nuit en fonction de leurs besoins, telles sont les fonctions de l'éclairage public. Dans ce domaine, le SICECO s'attache à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces, en limitant au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes.

Quand on parle de nuisances lumineuses, on fait référence au halo lumineux qui est en réalité composé de trois éléments : la luminosité naturelle du ciel due au rayonnement des sources célestes et à la luminescence de l'atmosphère supérieur, le halo artificiel dû au rayonnement direct des éclairages artificiels publics ou privés, des publicités et des enseignes et celui dû au rayonnement réfléchi de ces mêmes éclairages. Une optimisation du flux lumineux permet de réduire le halo artificiel direct et réfléchi.

Certaines lumières intrusives ou parasites touchant directement les habitants, la faune ou la flore sont d'autres nuisances lumineuses que l'on doit traiter. Dans la plupart des cas, des actions simples, comme la pose de volets ou la réorientation des appareils permettent de les supprimer ou de les réduire fortement. Il est toujours important d'examiner précisément les installations pour supprimer tout éclairage inutile.

En revanche, certains effets négatifs de la lumière artificielle sont incompressibles comme par exemple la présence de sources lumineuses qui attirent les insectes ou les flux réfléchis vers le ciel. Les inconvénients sont alors à mettre en regard de l'utilité de l'éclairage qui permet tout de même de voir lorsqu'il fait nuit.

Le SICECO encourage donc ses communes à rénover leur éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie, d'optimiser le flux lumineux et de réduire la lumière dirigée vers le ciel pour une meilleure prise en compte de l'environnement nocturne. Plusieurs solutions sont préconisées pour mieux gérer l'éclairage public. On peut citer par exemple la coupure nocturne, la suppression de points lumineux inutiles (sur-éclairage, évolution des usages et des besoins), le changement des sources lumineuses par des lampes aux performances améliorées ou de puissances inférieures, la rénovation des luminaires vétustes par des luminaires modernes performants ou encore la modernisation et le contrôle de la commande (dispositif d'allumage et d'extinction de l'éclairage en fonction de la luminosité). Le SICECO propose également des actions qui optimisent le flux lumineux dirigé vers le ciel : pose de luminaires adaptés et éclairage des surfaces uniquement lorsque cela est nécessaire. »



Paroles d'experts

« Ce 20 février, comme depuis 2009, l'ANPCEN, avec l'aide précieuse du SICECO, qui s'est engagé depuis quelques années dans la lutte contre la pollution lumineuse, remet les prix du concours « Villes et Villages étoilés » aux communes adhérentes du Siceco.

Belle moisson d'étoiles encore en Côte d'Or cette année ! De 3 villages étoilés nous sommes passés à 7 communes, pour un total de 14 étoiles, contre 5 l'an dernier.

Une belle moisson d'étoiles ! Eric Chariot, Correspondant de l'ANPCEN en Côte-d'Or et Président de la SAB

Le palmarès est le suivant : Epernay-sous-Gevrey - 4 étoiles ; Fontangy - 3 étoiles ; Noiron-sous-Gevrey - 1 étoile ; Seurre - 1 étoile et Quetigny une étoile.

Si aujourd'hui l'ANPCEN remet les prix aux adhérents du SICECO, une autre date sera convenue pour que l'ANPCEN remette officiellement son étoile à la commune de Quetigny.

Cette édition 2011 nous enseigne plusieurs faits marquants qu'il faut signaler.

D'abord un record du nombre d'étoiles pour une seule commune. Avec 4 étoiles sur 5 possibles, Epernay-sous-Gevrey bat le record du nombre d'étoiles détenu jusque là par Lacour d'Arcenay avec 3 étoiles, tandis que Fontangy se rapproche du sommet. Historiquement la première commune étoilée en 2009, Fontangy passe en effet cette année de 2 à 3 étoiles.

Ensuite, on constate que les étoiles regagnent les villes ! Si jusqu'ici nous n'avions que des communes rurales, il faut signaler les premières étoiles pour les villes de Seurre (2 500 habitants) et surtout Quetigny, 10 000 habitants et située en plein cœur de l'agglomération urbaine dijonnaise. C'est cette année la troisième commune la plus importante en France à être labellisée. Preuve qu'il n'y a pas que les communes rurales qui peuvent concourir pour l'obtention des étoiles.

Autre fait marquant : des embryons de concentration. On l'avait déjà constaté l'an dernier avec les labellisations de Fontangy et Lacour d'Arcenay, deux communes voisines. Cette année, nous avons Epernay-sous-Gevrey et Noiron-sous-Gevrey. C'est un élément important car nous croyons beaucoup à l'effet de voisinage pour promouvoir le concours et créer de véritables zones de préservation du ciel nocturne en Côte d'Or.

Avec Epernay et Noiron nous pouvons inciter toutes les communes environnantes, du côté de la forêt de Citeaux, à participer. Beaucoup d'entre elles coupent l'éclairage la nuit et ont par là beaucoup de chances de remporter une ou plusieurs étoiles. Et puis ces deux communes nous permettent aussi d'avoir une porte d'entrée du côté de Gevrey-Chambertin. Tous ceux qui l'ont traversée savent à quel point cette ville est, non pas un point noir, mais un point sur-illuminé, avec ces boules d'un autre temps qui ornent la route nationale et situées à un mètre des habitations, c'est une malheureuse illustration de ce qu'on appelle la lumière intrusive. Gevrey-Chambertin est un exemple, mais c'est avec toutes les communes de la côte viticole qu'il nous faut dialoguer, elles qui pour beaucoup pensent encore que l'éclairage urbain est signe extérieur de richesse, alors qu'il est urgent de parler d'économies et de préservation des ressources naturelles, dont la nuit, en tant qu'écosystème vivant et espace d'activités.

Avec Lacour d'Arcenay et Fontangy, nous touchons le Morvan et l'Auxois, qui peuvent devenir les fers de lance d'une véritable réserve de ciel noir, très belle opportunité touristique pour cette région sauvegardée à mi-chemin entre les agglomérations lyonnaises et parisiennes. Pour ces populations privées de nuit, on sent bien qu'un tourisme nocturne, à la fois nature et astronomie, peut se développer. La Bourgogne est à une heure de train de ces deux entités géographiques. Elle devra savoir en saisir l'opportunité.

Avec Poncey-lès-Athée, labellisée l'an dernier, une rencontre va être effectuée au sein de la communauté de communes pour promouvoir le concours et parler pollution lumineuse. Remercions encore une fois le maire de cette commune pour son engagement sur le sujet.

A Seurre un effort a été fait pour éteindre l'éclairage public la nuit. C'est rare pour une commune de 2500 habitants. Saluons cet effort, payant également sur les dépenses énergétiques de la commune, et espérons qu'il donnera des idées à d'autres communes de même taille ou plus grandes.

Enfin avec Quetigny, nous touchons le point le plus sensible de la Côte d'Or : l'agglomération dijonnaise. Quetigny devient ainsi notre porte d'entrée pour étendre le concours à d'autres communes du Grand Dijon et je peux vous annoncer qu'une autre commune de l'agglomération s'est déjà renseignée pour participer au prochain concours.

Car c'est bien là un des objets de cette réunion, inciter de plus en plus de communes à participer, étendre les zones où le ciel noir est sauvegardé, et en faire une force pour le département et la région.



Le SICECO, syndicat intercommunal d'énergies de Côte-d'Or

Le SICECO est un établissement public de coopération intercommunale (autorité territoriale) fondé en 1947 et qui regroupe 664 communes en Côte-d'Or.

Propriétaires des réseaux basse et moyenne tension, les communes sont en charge d'organiser la distribution publique d'électricité. En adhérant au Syndicat, elles lui délèguent cette compétence.

Actuellement, en Côte-d'Or, il existe 8 autorités organisatrices de la distribution d'électricité : 2 Syndicats (SICECO (663 communes) et PLOMBIERES LES DIJON (37 communes)), 4 communes autonomes (Chenôve, Dijon, Longvic et Marsannay-la-Côte) et 1 commune adhérente à la Fédération de l'Yonne.

Traditionnellement, le SICECO réalise des travaux d'électrification rurale et permet la desserte en électricité des habitants de Côte-d'Or. Il s'assure du bon fonctionnement des réseaux électriques, finance et réalise des travaux de renforcement, d'extension et de dissimulation de ces mêmes réseaux. Peu à peu les missions du Syndicat se sont étoffées. Aujourd'hui, il est amené à réfléchir, en concertation avec les communes, sur des problématiques de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Pour les communes qui le souhaitent, le SICECO peut également s'occuper des missions de service public de distribution de gaz, d'éclairage public, d'enfouissement des réseaux de télécommunication (hors travaux électriques) et d'achat d'énergie. Il est habilité à intervenir dans le domaine des communications électroniques.

En ce qui concerne l'éclairage public, le SICECO propose aux communes diverses solutions permettant de mieux maîtriser la facture énergétique et d'adapter le matériel au juste besoin : coupure nocturne, suppression des points lumineux inutiles, changement de source lumineuse ou rénovation du luminaire. Le Syndicat conduit des essais dans certaines communes pour la modernisation des systèmes de commande de l'éclairage avec la mise en place d'un dispositif d'allumage et d'extinction en fonction de la luminosité. Des installations équipées de ballasts électroniques et des luminaires à LED (diodes électroluminescentes) sont également en cours de test. Concernant les travaux de mise en valeur du patrimoine, le SICECO aide les communes dans le choix des matériels adaptés en puissance et les incite à adopter des plages de fonctionnement très précises pour tous les sites. Grâce à ces propositions, le Syndicat encourage les communes à réduire leur consommation d'énergie et favorise ainsi la diminution des nuisances lumineuses la nuit.

Plus d'information sur www.siceco.fr



La SAB, Société Astronomique de Bourgogne

Historiquement co-fondatrice de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne (devenue Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), **la SAB** tente de plus en plus de sensibiliser les élus et le public à la pollution lumineuse et à ses impacts en terme économique, écologique, sanitaire ou culturel. Elle tente de réunir les différents organismes touchés par le sujet (associations nature, communes, professionnels de l'éclairage, chercheurs, services techniques) lors de tables rondes ou de manifestations comme « le Jour de la Nuit », en octobre. Les arguments convergent de plus en plus pour une réduction ou une meilleure utilisation des éclairages publics, et le discours est de mieux en mieux entendu par les Villes.



La nébuleuse d'Orion - © Marc Morisson